

**Notes de la séance constitutive
du Conseil d'établissements lausannois / 2011-2016**

Jeudi 8 décembre 2011, de 20h00 à 22h00

Salle du Conseil communal, Hôtel de ville, place de la Palud 10

Présidence : *M. Tosato Oscar*

Présents : *Mme Bettschart-Narbel Florence ; M. Bonzon Fabian ; Mme Borel Florence ; M. Borgeaud Jean-François ; Mme Bornak Farideh ; M. Bovet Marc ; M. Bregnard Serge ; Mme Breguet Zohrat ; Mme Buclin Julie ; M. Buob Stephan ; Mme Crausaz Magali ; Mme Donoso Déborah ; Mme Epars Amandine ; M. Faller Olivier ; M. Ferrer Marc ; Mme Frund Sarah ; M. Gafner Théo ; Mme Garbar Elisabeth ; M. Gerber Jean-Marc ; Mme Grandjean Lüthi Floriane ; Mme Guex Sylvie ; M. Henzelin Joël ; Mme Kramer Catherine ; Mme Lapique Gaëlle ; Mme Lapointe Mireille ; M. Mérot Stéphane ; Mme Müller Elisabeth ; Mme Muri-Guirales Mariela ; M. Naouali Belhassen ; M. Nicollier Philippe ; Mme Pellet Jacqueline ; M. Perrin Philippe ; M. Perroud Frédéric ; M. Picard Bertrand ; Mme Riesen Sophie ; M. Rosselet Michel ; M. Roth David ; M. Saugy Olivier ; M. Schläppi Luc ; Mme Schlienger Sandrine ; Mme Schlüter Virginie ; M. Schuler Laurent ; M. Tschopp Jean ; M. Verheyen Pierre-Alain ; M. Willemin Alexandre*

Excusés/Absents : *Mme Annaheim Lambert Marie-Laure ; Mme Baud Corinne ; M. Bugmann Daniel ; M. Cantero Serge ; Mme Christ Françoise ; Mme Duc Marwood Alessandra ; M. Fracheboud Cédric ; M. Ghelfi Fabrice ; M. Guyaz Michel ; Mme Jaunin Nathalie ; Mme Longchamp Françoise ; Mme Steiner Martine ; M. Trolliet Michel*

Autres participants : *M. Dyens Gérard ; Mme de Kerchove Barbara ; Mme Gonzalez Christine ; Mme Papaux Estelle ; Mme Volet Anne*

1. Ouverture de la séance constitutive du Conseil d'établissements (CEL)

M. Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Monsieur Tosato souhaite la bienvenue à l'assemblée et se réjouit de débiter les travaux de cette nouvelle législature.

Il rappelle que la première séance du Conseil d'établissements lausannois s'est tenue le 18 février 2010 et que les douze Commissions ont été, depuis cette date, prolifiques puisqu'elles ont fait démarrer leur réflexion, ont consulté les élèves – pour certaines d'entre elles – et ont toutes préparé une soirée thématique ou des expositions et portes ouvertes destinées aux parents.

Le processus de renouvellement des Commissions et du Conseil est maintenant terminé. Monsieur Tosato salue l'implication de tous les membres et les en remercie.

Pour la nouvelle législature, quelques objectifs sont déjà répertoriés et nécessiteront la réflexion au sein des Commissions. Il s'agit :

- de faire connaître les Commissions auprès des parents, des enseignants et des associations ;
- de renforcer les liens entre les différents partenaires que représente la Commission, et entre les Commissions ;
- de mettre en place la Commission des élèves lausannois que prévoit le règlement, permettant la consultation des élèves par le Conseil ;
- de réfléchir à des modalités d'élection des parents plus efficaces.



2. Présentation de ses membres : tour de table

Chaque membre se présente brièvement en disant à quelle Commission il est rattaché et pour quel secteur. (cf. *liste des membres du Conseil, annexe 1*)

3. Election à la vice-présidence

Monsieur Tosato explique que selon le règlement du Conseil, seul un membre « politique » peut être élu à la vice-présidence. La fonction est rappelée, elle consiste principalement au remplacement du Président lors de certaines séances, par exemple lors des prochaines séances constitutives des Commissions d'établissements.

Deux candidatures sont parvenues au service des écoles, il s'agit de :

Mme Françoise Longchamp, Commission de Villamont

M. Olivier Faller, Commission de l'Elysée

Les candidats sont invités à se présenter et indiquer brièvement leur motivation. En l'absence de Mme Françoise Longchamp due à une intervention chirurgicale, c'est Monsieur Bertrand Picard qui présente la candidate.

Résultat de l'élection : 37 bulletins rentrés
 28 voix M. Olivier Faller,
 8 voix Mme Françoise Longchamp
 1 bulletin blanc

Monsieur Olivier Faller est élu à la vice-présidence.

4. Information générale sur les écoles lausannoises

M. Philippe Nicollier, directeur, président de la conférence régionale de Lausanne (CRL)

Monsieur Philippe Nicollier relate les profonds changements qui vont intervenir prochainement dans l'école vaudoise. (cf. *présentation de M. Nicollier, annexe 2*)

M. Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires

Monsieur Gérard Dyens présente le projet de réorganisation des établissements scolaires lausannois en lien avec les mutations à venir. Il évoque les enjeux majeurs qui en découlent et précise que la réflexion présentée est issue d'un groupe de travail réunissant les directrices lausannoises et la direction enfance jeunesse et cohésion sociale. Le projet retenu sera soumis à la Municipalité avant d'être envoyé, comme proposition, au département.

(cf. *présentation de M Dyens, annexe 3*)

Questions de l'assemblée :

Qu'en est-il du nombre d'enseignants à repourvoir ?

Il est rappelé que l'engagement du personnel enseignant est de la compétence du canton. L'effectif des classes quant à lui est régi par le règlement d'application de la loi scolaire, en cours d'élaboration pour la nouvelle loi acceptée par le peuple vaudois en septembre dernier. L'ouverture de classes supplémentaires est à la charge du canton.

Quel sera l'impact sur les établissements scolaires de la construction du nouveau quartier « Fiches-Nord » ?

Il est prévu la construction d'un nouveau collège comprenant 8 classes. Dans un premier temps, les élèves primaires seront répartis entre les collèges de La Sallaz, de Coteau-Fleuri ou de Boissonnet et les élèves secondaires seront rattachés à l'ES Isabelle-de-Montolieu (Grand-Vennes ou Coteau-Fleuri).

Actuellement, des classes de l'établissement Isabelle-de-Montolieu sont dans des « Portakabin ». Etant donné la construction du nouveau bâtiment scolaire, ces classes seront-elles déplacées ?

Il est prévu dans le plan d'investissement un emplacement pour ces classes, devisé à 25 millions. Néanmoins, il ne sera pas réalisé à court terme.



Comment se déroulera le processus d'information aux différents partenaires ?

D'abord c'est une planification conséquente qui a un coût pour la ville (infrastructures) et pour le canton (postes de directeurs). Une réflexion est en cours et une rencontre est prévue avec la CRL, la DEJCS ainsi que Mme de Kerchove pour les questions concernant le parascolaire. La Municipalité sera impliquée.

Plusieurs conventions existent avec d'autres communes de la couronne lausannoise et la ville de Lausanne, ce qui permet un équilibrage des effectifs.

Le regroupement de petits établissements scolaires du canton pourrait avoir un impact sur Lausanne.

5. Présentation du mandat d'étude « parascolaire 2011-2016 » *Mme Barbara de Kerchove, chargée de mission*

Au vu de la dimension du chantier qui s'ouvre en vue d'une généralisation du parascolaire voulue par la Constitution vaudoise, Mme Barbara de Kerchove a été mandatée par la direction enfance jeunesse et cohésion sociale afin de redéfinir et proposer, sur le socle existant, l'accueil du parascolaire à Lausanne pour les deux prochaines législatures.

Mme Barbara de Kerchove présente les 4 axes principaux de son travail, les diverses étapes et la méthodologie participative avec différents groupes de travail qui sont les personnes ressources. (cf. *présentation de Mme Barbara de Kerchove, annexe 4*)

Sur la base participative évoquée, Mme Barbara de Kerchove souhaiterait également rencontrer et entendre des parents du Conseil d'établissements lausannois. Elle reste à disposition et invite les personnes intéressées à la contacter, barbara.dekerchove@lausanne.ch.

6. Campagne sur l'éducation *Mme Estelle Papaux, cheffe du service jeunesse et loisirs.*

Madame Estelle Papaux présente la nouvelle campagne de sensibilisation « Vivre ensemble : les autres et moi ». A l'instar de la campagne de 2004, « L'éducation, c'est l'affaire de tous », ce projet – prévu de septembre 2012 à mai 2013 - permettra à un maximum de citoyens de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir au rôle que chacun peut jouer dans l'éducation des jeunes.

« Vivre ensemble : les autres et moi » s'articule sur le concept d'altérité, lequel implique d'accepter l'autre, dans la reconnaissance de sa différence liée à des questions culturelles, religieuses ou de genre. Cette campagne se construira autour de 3 axes principaux qui sont : l'axe genre, l'axe générations et l'axe interculturel.

Divers partenaires, de nombreuses institutions et associations actives sur le territoire lausannois ont été contactées et invitées à participer à ce projet.

Une séance d'information se tiendra le 18 janvier 2012, à 20h00 au casino de Montbenon.

Tous les membres du Conseil d'établissements et des Commissions sont invités à participer à cette réunion. Des informations suivront.

Monsieur Oscar Tosato évoque également la réédition du « Memento aux parents » dans une formule revue et actualisée. Cette initiative a été menée par le canton en collaboration avec d'autres partenaires. Ces publications destinées aux parents seront distribuées, sur Lausanne, au printemps 2012.

7. Calendrier

Les dates des prochaines séances du Conseil d'établissements lausannois sont :

- 24 mai 2012
- 22 novembre 2012

Les réunions ont lieu à 20h00 à la salle du conseil communal.



8. Divers et propositions individuelles

Commission des activités culturelles, Mme Estelle Papaux, cheffe du service jeunesse et loisirs.

Depuis 2008 et selon une volonté municipale, la ville a renforcé son offre d'activités culturelles (sorties, spectacles, visites, etc.) destinée aux écoliers, présentée sous forme d'un catalogue. Cette prestation est organisée par le service jeunesse et loisirs. Un comité, composé de 4 personnes, est chargé, chaque année, de débattre, choisir et soutenir la sélection des offres culturelles proposées.

Madame Estelle Papaux souhaiterait qu'un parent du Conseil d'établissements lausannois puisse rejoindre ce comité. La charge de travail représente environ 14 heures à l'année, incluant environ deux séances avec le service jeunesse et loisirs.

Mme Deborah Donoso, membre parent de la Commission de Prélaz, se propose.

Divers

Questions de l'assemblée

Pourquoi le personnel « Apems » ne peut-il pas être représenté dans le quart « professionnel » au sein du Conseil et des Commissions d'établissements ?

Le personnel des Apems est engagé par la commune, respectivement par le service d'accueil de l'enfance et non par le canton comme tout le personnel enseignant. Il n'est pas convoqué par la direction de l'établissement comme membre de la conférence des professionnels.

Néanmoins, il est rappelé qu'il est toujours possible d'inviter ces intervenants dans les séances de Commissions.

La séance est levée à 22h00.

SEPS/cg/23.12.2011

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 19
fax 021 315 60 04
Christine.gonzalez@Lausanne.ch
<http://www.Lausanne.ch>